

Malgré cela, le programme d'établissement de zones sauvages s'est empêtré dans une controverse entre emplois et environnement. Cette polarisation du débat nous fait oublier que **la société canadienne devra d'une façon ou d'une autre trouver les moyens de fournir des emplois aux citoyens d'aujourd'hui et de répondre aux besoins écologiques à venir des générations de demain.** Pour ce faire, les partisans de la conservation et de l'exploitation des ressources doivent dépasser l'actuel stade de la confrontation et de l'impasse. Il leur faut plutôt travailler ensemble à la recherche de solutions afin de déterminer les conséquences réelles plutôt qu'apparentes de l'achèvement du réseau de zones sauvages. Il faudra donc calculer par exemple les véritables volumes de bois d'oeuvre qui seront touchés par des propositions précises et évaluer leurs conséquences économiques réelles. À partir de là, on pourra élaborer des stratégies de reconversion d'emplois pour s'assurer que l'achèvement des zones protégées n'aura que des effets minimes sur l'emploi.

## **STRATÉGIES COMPENSATOIRES ET CONVERSION D'EMPLOIS**

Auparavant, il faut donc que le gouvernement fédéral et les provinces entreprennent des études sur les nouveaux emplois générés par les zones protégées afin de déterminer les conséquences dans ce domaine de l'achèvement du réseau de zones sauvages. Le gouvernement fédéral devrait réaliser ces études au niveau national ainsi que pour les territoires (de concert avec les gouvernements territoriaux). Quant aux études provinciales, le rôle du gouvernement fédéral pourrait être de fournir des fonds et de l'aide technique, ainsi que d'offrir un forum fédéral-provincial pour aider à fixer des normes pour ces études afin qu'on dispose de renseignements cohérents indépendamment de la compétence concernée.

Ces études sur la conversion des emplois devraient être conçues pour permettre :

- d'évaluer le nombre d'emplois qui seront réellement touchés par l'achèvement du réseau de zones sauvages. Cela pourrait être fait au départ compétence par compétence et par la suite de façon individuelle pour chaque zone sauvage envisagée.
- élaborer des stratégies compensatoires d'emploi (dans le même secteur d'activités et dans d'autres) afin d'offrir des emplois de remplacement quand cela est possible.
- déterminer la distribution géographique des conséquences des zones sauvages sur les emplois, la dépendance de la collectivité à l'égard de ces emplois et les besoins en matière de conversion d'emplois qui en découlent.
- déterminer les besoins de recyclage dans le cadre de la conversion des emplois.
- fixer les besoins en matière de salaires, de compétences et de modes de vie que la conversion des emplois devrait permettre de satisfaire.